

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28/11/2024

Ordre du jour

1. TRAVAUX PRESBYTERE - CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE – CONVENTION AVEC LE PAYS MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
2. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELECTRICITE – FOND DE CONCOURS
3. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – REALISATION EMPRUNT ;
4. DECISIONS MODIFICATIVES ;
5. TARIFS COMMUNAUX :
 - LOCATIONS DE SALLES ;
 - ETUDES SURVEILLEES ;
 - ALSH ETE ET PETITES VACANCES ;
 - ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI ;
 - ACCUEILS PERISCOLAIRES ;
 - SEJOURS VACANCES DE NEIGE - PARTICIPATION DES FAMILLES ;
6. INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT A LA FILIERE POLICE MUNICIPALE ;
7. CREATIONS DE POSTES ;
8. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ;
9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ;
10. MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2024 ;
11. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE GAZ DITE DE « CHANTIER » ;
12. QUESTIONS DIVERSES ;

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
POTIEZ André	x		
BROUETTE Véronique	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas		x	
LEDUC Jean	x		
AUBLIN Yolande		x	
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane		x	CARREZ Danièle
DOUAY Robert	x		
LEPREUX Audrey	x		
DHAUSSY Jérôme		x	CARLIER Benoît
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle		x	
ETHUIN Marie		x	
COMBERTON Marie-Christine		x	QUENNESSON Gérard

Secrétaire de séance : DA COSTA Augusto

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25/06/2024 n'appelle aucune observation.

I - TRAVAUX PRESBYTERE - CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE – CONVENTION AVEC LE PAYS MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Lorsque la collectivité engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »). C'est le cas pour les travaux du presbytère. Une convention sera signée entre le Syndicat mixte du PETR du Pays du

Cambrésis et la collectivité. Autorisation est demandée pour signer cette convention.
Adopté à l'unanimité.

II - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE - FOND DE CONCOURS

La commune a souhaité que le SIDEC réalise des travaux d'électrification situés rue de l'église – installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Le versement d'un fonds de concours au SIDEC dans le cadre de la réalisation des travaux de raccordement, fixé à hauteur de 25 % du montant HT des travaux, est donc plafonné à 138.13 euros.

Adopté à l'unanimité.

III - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - REALISATION EMPRUNT

Délégation est donnée au Maire en matière d'emprunt dans les limites fixées par le conseil municipal (- limite des sommes inscrites chaque année au budget), à la réalisation des emprunts conformément à l'article L.2122-22 du CGCT.

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (G. QUENNESSON, MC. COMBERTON).

IV – DECISIONS MODIFICATIVES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
article (chap)- opération	Montant	article (chap) - opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	40 000,00 €		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	5 000,00 €		
2152 (21) : Installations de voirie	4 000,00 €		
2156 (21) : Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	500,00 €		
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques	4 000,00 €		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €		
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours	- 55 500,00 €		
	- €		
Total Dépenses	- €	Total Recettes	

Adopté à l'unanimité.

V – TARIFS COMMUNAUX

Application à compter du 1^{er} janvier 2025. A la même date les tarifs Saint Hilaire lez Cambrai concerneront que les familles de Saint Hilaire lez Cambrai et les tarifs extérieurs toutes les familles non domiciliées dans la commune :

1 – LOCATIONS DE SALLES

HABITANTS DE SAINT HILAIRE DU 01/05 AU 14/10			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1er Jour avec repas	360 €	280 €	310 €
2 ^{ème} jour avec repas	175 €	135 €	150 €
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H
EXTERIEURS DU 01/05 AU 14/10			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1er Jour avec repas	515 €	385 €	415 €
2 ^{ème} jour avec repas	250 €	190 €	200 €
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H
HABITANTS DE SAINT HILAIRE DU 15/10 AU 30/04			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1er Jour avec repas	430 €	338 €	372 €
2 ^{ème} jour avec repas	199 €	154 €	171 €
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H
EXTERIEURS DU 15/10 AU 30/04			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1er Jour avec repas	605 €	457 €	491 €
2 ^{ème} jour avec repas	285 €	217 €	228 €
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H

Un acompte à la réservation de 40 % du tarif en vigueur sera demandé aux locataires.
Adopté à l'unanimité.

2 – ETUDES SURVEILLEES

Un tarif pour les extérieures sera appliqué.

- 1.55 € pour les enfants de Saint Hilaire lez Cambrai ;
- 1.80 € pour les enfants dont les parents n'habitent pas Saint Hilaire lez Cambrai.

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (G. QUENNESSON, MC. COMBERTON).

3 – ALSH ETE 2025 ET ALSH PETITES VACANCES

Le centre sera ouvert aux enfants de Saint Hilaire lez Cambrai, et aux extérieurs de 3 ans à 15 ans révolus du 7 juillet au 31 juillet 2025 avec une augmentation du coût de la semaine de camping, à savoir :

SEMAINE	ENFANTS DE ST HILAIRE					ENFANTS DE L'EXTERIEUR				
	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF
	0 A 369	370 A 499	500 A 700	701 A 800	+ 801	0 A 369	370 A 499	500 A 700	701 A 800	+ 801
1EME SEMAINE : 5 JOURS	8.00	32.15	35.00	38.00	40.00	10.00	78.25	85.00	92.50	97.50
2EME SEMAINE : 4 JOURS	6.40	25.72	28.00	30.40	32.00	8.00	62.60	68.00	74.00	78.00
3EME SEMAINE : 5 JOURS	8.00	32.15	35.00	38.00	40.00	10.00	78.25	85.00	92.50	97.50
3EME SEMAINE : 5 J + CAMPING*	78.00	102.15	105.00	108.00	110.00	90.00	158.25	165.00	172.50	177.50
4EME SEMAINE : 4 JOURS	6.40	25.72	28.00	30.40	32.00	8.00	62.60	68.00	74.00	78.00
TOTAL SEJOUR	28.80	115.74	126.00	136.80	144.00	36.00	281.70	306.00	333.00	351.00
TOTAL SEJOUR + CAMPING*	98.80	185.74	196.00	206.80	214.00	116.00	361.70	386.00	413.00	431.00

*Camping réservé aux enfants du CM2 et aux ados.

Les tarifs des ALSH des petites vacances sont reconduits, à savoir :

TARIFS ALSH PETITES VACANCES (FEVRIER, AVRIL, TOUSSAINT)

TARIF A LA SEMAINE DE 5 JOURS A 8 HEURES/JOUR REPAS INCLUS		
QF	ENFTS DE ST HILAIRE	ENFTS EXTERIEURS
0 A 369	10,00	12,50
370 A 499	24,84	24,84
500 A 700	33,12	33,12
701 A 800	48,30	117,30
801 ET PLUS	48,30	117,30

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (G. QUENNESSON, MC. COMBERTON).

4 - ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Révision des tarifs et application d'un tarif pour les enfants dont les parents n'habitent pas Saint Hilaire lez Cambrai, à savoir :

Mercredi journée	0 à 369 €	370 € < QF > 499 €	500 € < QF > 700 €	701 € < QF > 800 €	+ de 801 €
St Hilaire lez Cambrai	1,50 €	2,70 €	3,60 €	7,60 €	8,00 €
Extérieur	1,50 €	2,70 €	3,60 €	7,60 €	8,00 €
Mercredi Cantine	0 à 369 €	370 € < QF > 499 €	500 € < QF > 700 €	701 € < QF > 800 €	+ de 801 €
St Hilaire lez Cambrai	2,95 €	3,25 €	3,54 €	3,74 €	3,84 €
Extérieur	3,35 €	3,65 €	4,00 €	4,42 €	4,57 €
Mercredi garderie	0 à 369 €	370 € < QF > 499 €	500 € < QF > 700 €	701 € < QF > 800 €	+ de 801 €
St Hilaire lez Cambrai	0,25 €	0,45 €	0,60 €	0,85 €	1,45 €
Extérieur	0,25 €	0,45 €	0,60 €	1,05 €	1,70 €

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (G. QUENNESSON, MC. COMBERTON).

5 - ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les tarifs de juillet 2022 sont reconduits en appliquant un tarif Saint Hilaire lez Cambrai et un tarif extérieur, à savoir :

QF	Familles de SAINT HILAIRE	Familles de l'EXTERIEUR
0 à 369	0.25€	0.25€
370 à 499	0.45€	0.45€
500 à 700	0.60€	0.60€
701 à 800	0.85€	1.05€
801 et plus	1.45€	1.70€

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (G. QUENNESSON, MC. COMBERTON).

6 - SEJOURS VACANCES DE NEIGE - PARTICIPATION DES FAMILLES

Le séjour aura lieu du 8 février 2025 au 15 février 2025 à LA GIETTAZ au pied du Mont Blanc et organisé par l'association PRO VITA Maison des Associations 84 rue du Faubourg de Paris à VALENCIENNES. Le coût du séjour par enfant est de 770 €. Le financement de ce séjour sera supporté par la commune, les familles et la caisse d'allocations familiales, La participation des familles est fixée à :

- **250 €/enfant** dont les parents sont domiciliés à Saint Hilaire lez Cambrai ;
- **300 €/enfant** dont les parents ne sont pas domiciliés à Saint Hilaire lez Cambrai.

Séjour réservé aux enfants de CM2 scolarisés à Saint Hilaire lez Cambrai.

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (G. QUENNESSON, MC. COMBERTON).

Il est précisé que Mme MAIRESSE Amandine, adjoint d'animation à la commune a accompagné en 2023 le séjour dans un cadre privé (un congé ayant été pris pour exercer bénévolement auprès de l'association). Elle n'assurera pas, cette année, cet accompagnement.

VI - INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT A LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n°2024-614, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Elle prendra effet au 01/01/2025.

Adopté à l'unanimité.

Mr le Maire informe l'assemblée d'une demande de disponibilité pour création d'entreprise pour une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2025 de la part de Mr DUPONT Fabrice, policier municipal

VII - CREATIONS DE POSTES

Création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à compter du 03/01/2025, à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial. Mr TONON Jacques assurera ce poste, Mr TONON ayant travaillé plusieurs années à la commune (CUI, CAE, CDD).

Création d'un emploi d'agent en restauration scolaire, garderie, entretien des bâtiments à compter du 08/01/2025, à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial. Mme COEST Emilie assurera ce poste ayant travaillé plusieurs années à la commune (CAE et CDD).

Adopté à l'unanimité.

VIII - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Suite à une demande par courrier des professeurs des écoles de mettre fin à la surveillance de la cantine scolaire à compter de la rentrée de janvier 2025, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique pour une période de 6 mois dans l'attente d'une réponse favorable au recrutement d'un agent sous contrat aidé.

Adopté à l'unanimité.

IX - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Question reportée - manque d'élément.

X - MISE EN PLACE D'UN COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU

Mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité à partir de 2025 (obligatoire à partir de 2026) qui se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Adopté à l'unanimité.

XI - INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Instauration de ladite redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

Adopté à l'unanimité.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde, un arrêté sera prochainement pris pour sa mise en place.

Invitation du C.M au marché de Noël de l'école Joliot Curie, le 14/12/24 au foyer rural.

Demande de subvention de l'école primaire pour le voyage à Trélon. Le conseil municipal est d'accord pour le versement d'une subvention de 2000 € à prévoir au BP 2025 et à voter en subvention exceptionnelle.

M. QUENNESSON, conseiller de l'opposition, dit avoir cru comprendre qu'il y avait un recours amiable contre le PLU et voudrait en savoir plus.

M. DA COSTA, adjoint, précise qu'il s'agit d'un recours amiable contre le permis d'aménager et non contre le PLU.

M. Le Maire précise que le projet répond au PLU et qu'il a donc refusé la demande de recours amiable.

M. QUENNESSON, conseiller de l'opposition, dit avoir été interpellé pour les résultats de la mesure de bruit réalisée par suite des nuisances sonores provoquées par les éoliennes qui seraient non conforme et qu'il semblerait que l'éolienne ne serait pas à distance réglementaire.

M. Le Maire répond que pour l'implantation, un permis de construire a été déposé et validé.

Il précise avoir demandé les plans d'implantations avec les cercles de distances et que celle-ci serait à 570m.

Pour la mesure de bruit, le promoteur éolien a effectué des recherches et le bruit proviendrait du rotor. Des modifications ont été réalisées pour réduire le bruit et une nouvelle mesure de bruit doit être réalisée pour confirmer la suppression de la nuisance.

M. QUENNESSON, conseiller de l'opposition, demande quand elle sera réalisée.

M. Le Maire répond qu'il attend la date de la part du promoteur éolien. Il précise avoir remis les coordonnées du technicien aux riverains mécontents pour faciliter et accélérer l'intervention.

M. QUENNESSON, conseiller de l'opposition, demande quand sera mise en place la zone bleue dans la rue du 19 mars.

M. Le Maire répond que c'est en cours. Il précise que les panneaux de signalisation sont arrivés, qu'une discussion est en cours avec un imprimeur pour la réalisation de vignettes de stationnement pour les riverains et ensuite un marquage au sol sera réalisé.

Séance levée à 20h40.

Vu le Maire

